

TARIF MAJORDOME SERVICE AU 1ER JANVIER 2026**MODE PRESTATAIRE UNIQUEMENT - Prix TTC par heure**

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est égale ou supérieur à 100 euros TTC, ou au consommateur qui lui en fait la demande.

NATURE DES PRESTATIONS	APA	CARSAT	Autres CAISSES de RETRAITES et MUTUELLES	Hors conventionnement
ENTRETIEN DE LA MAISON ET TRAVAUX MÉNAGERS	25 €	27,10 €	27,10 €	26,80 € à 24,58 € dégressif selon volume
ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES	25 €	27,10 €	27,10 €	26,80 € à 24,58 € dégressif selon volume
PRÉPARATION DE REPAS À DOMICILE pour personnes dépendantes	25 €	27,10 €	27,10 €	26,80 € à 24,58 € dégressif selon volume
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE				30 euro de l'heure TTC
Prestation de compensation du handicap			25 €	25 €
	Aides à domicile APA	Aides humaines PCH		
DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS	29,78€	29,78€		
NI DROIT D'ENTRÉE NI FRAIS DE GESTION. Avantage fiscal de 50% des sommes réglées sous conditions d'éligibilité.				

AIDES ET PRISES EN CHARGE FINANCIÈRES

Les différentes possibilités d'aides financières partielles ou totales :



60 ans ou + en perte d'autonomie GIR entre 1 et à 4 **Sans plafond de ressources**

 **Allocation personnalisée d'autonomie**



Voir détail des GIR selon la grille AGGIR (tableau ci-dessous)

+60 ans **personne retraitée relevant des GIR 5 ou 5 ayant besoin d'une aide à domicile**

 Prise en charge possible Caisses de retraite

 En cas d'hospitalisation ARDH, consulter le service social de votre établissement hospitalier

  



* En cas de ressources inférieures à un plafond défini une demande d'aide ménagère financée par l'Aide sociale du Conseil Départemental 13 peut être faite.

AIDES ET PRISES EN CHARGE FINANCIÈRES



- de 60 ans

Prestation de compensation du handicap (PCH) *

Elle est destinée à prendre en charge, tout ou partie de certaines dépenses liées au handicap. Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge (moins de 60 ans pour la première demande), des ressources et du lieu de résidence. C'est une aide personnalisée, modulable en fonction des besoins.



Pour tous
Sans conditions d'âge

Les mutuelles :

En cas d'hospitalisation et sans condition des ressources votre mutuelle peut vous accorder des heures d'aide-ménagère totalement prises en charge.



Tarif payant

- en attente de prise en charge
- en cas d'urgence

Aide-ménagère à domicile après une hospitalisation (CPAM)

Personnes malades non retraitées, en perte d'autonomie transitoire et sans possibilité d'aide au domicile d'un proche, après hospitalisation.



* En cas de refus de PCH et de ressources inférieures au minimum vieillesse une demande d'aide-ménagère financée par l'Aide Sociale du Conseil Départemental 13 peut être faite.

CONTACTS POUR VOS DÉMARCHES

Conseil Départemental 13

Département des Bouches-du-Rhône : Avenue de Saint-Just 13256 Marseille cedex 20

Tél. : 04 13 31 13 13

L'accueil de l'Hôtel du Département des Bouches du Rhône est ouvert de 8h à 20h, du lundi au vendredi.

Le standard (04 13 31 13 13)

Département des Bouches-du-Rhône Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Âge

Allocation personnalisée d'autonomie 4, Quai d'Arenc - CS 70095 - 13304 Marseille cedex 02 Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Info APA 0811 88 13 13 (coût d'une communication locale)

Dossiers de demande d'allocation personnalisée d'autonomie :



Carsat Sud-Est

Carsat Sud-Est - 35 rue George 13386 Marseille Cedex 20

La plateforme téléphonique : 36 79 (Service gratuit + prix appel) est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées
4 Quai d'Arenc
1304 Marseille

Accueil physique du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00.

Pour fixer un rendez-vous, nous vous invitons à contacter notre plateforme téléphonique au 0 800 814 844

Email : accueil.information.mdp@mdp13.fr